



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé en 2026

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé en 2026.

Le Centre fédéral d'expertise des soins est notamment financé par l'Institut national d'assurance maladie invalidité (INAMI) ; le montant pour l'année 2026 est fixé à 26 447 351 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

